COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN SOLOGNE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE, se sont réunis à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au coronavirus – COVID 19, la salle du conseil municipal située à la mairie de Vernou en Sologne, 5 place de l'Eglise, est exceptionnellement déplacée à la Maison des Associations 40 rue des Marnières.
En effet, la salle du conseil de la mairie, ne permettant pas de garantir les conditions de sécurité satisfaisantes pour l'accueil des membres du conseil municipal (Cf. : Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020).

La demande d'autorisation pour déplacer la salle du Conseil Municipal a été autorisée par la Préfecture de Loir-et-Cher ce jour.

PRESENTS : Mme RUET Martine, Mme CERF Jutta, Mr CHARPENTIER Jeannick, Mr GUICHARD Anthony, Mr MOREAU Laurent, Mr COIGNARD Patrick, Mr PETITFRERE Jacques, Mr RENAULT Etienne, Mme COURCELLES Kathaleen, Mme BERTIN Julie, Mr BOURDERIOUX Nicolas, Mme CLOUET Magali, Mr BONARD Jean-Sébatien

ABSENTS-EXCUSES : Mr PICAUD Arnaud donne pouvoir à Mr DEGUINE Nicolas

SECRETAIRE : COURCELLES Kathaleen

DATE DE LA CONVOCATION : 07 décembre 2020

HUIS CLOS

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois, sur la demande de trois conseillers municipaux ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos. Toute séance tenue à huis clos sans la décision préalable du conseil municipal est irrégulière.

Vu la situation sanitaire actuelle, Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour se réunir à huis clos (Cf. : Article L.2121-18 du CGCT).

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

INFORMATIONS DU MAIRE :

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020** :

Signature du procès-verbal de la séance précédente en fin de séance (PV envoyé par mail pour consultation).

- **LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :**

- Achat d'un godet, entreprise CELLIER pour un montant de 1 548,00 € TTC, délai environ 1 mois (commandé le 12 novembre). Mr Cellier a annoncé ce jour que la livraison sera plutôt prévue mi-janvier 2021.

- Achat d'un groupe électrogène, BSAI pour un montant de 1 831,36 € (relancé le 03 décembre toujours pas de réponse pour la date de livraison). Etienne Renault annonce une livraison lundi 14 décembre 2021.

- Remorque entreprise lecoq : livraison courant janvier : après renseignements pris, les employés de commune doivent passer le code pour valider le permis BE. Quitte à faire passer le code, il faudrait envisager de faire passer le permis poids lourd et le renouveler tous les cinq ans. A noter que la remorque tractée par le kubota ne pose pas de problème à court terme.

➢ **Achats validés lors du dernier conseil municipal**

- Destructeur de document devis signé le 03 décembre (en attente date de livraison) : des frais de livraison n'étaient pas prévus de l'ordre de 19€.

- Barrière de sécurisation atelier municipal : commande en cours

- Horeca (matériel pour la cantine) : commande faite en attente de livraison

- **BILAN COMPTABLE** :

Présentation du compte communal arrêté au 11 décembre 2020 soit **587 040,18€**

- **INFORMATIONS DES ADJOINTS :**

Martine RUET

➢ **Colis de noël :**

101 colis de noël seront réalisés avec des produits de la commune :

- BOUCHERIE LANGUILLE : Boudins blanc, galantines, 1 bouchée à la reine
- LE FOUNIL D'AUGUSTIN : Ballotin de chocolat, 1 briochette
- PETIT VERNOU : Divers produits alimentaires
- SEBASTIEN GOUIN : 1 pot de miel

A midi ce vendredi, la grande majorité des colis était distribuée, restent 6 colis de personnes absentes ou décédées.

- **MAISONS DECOREES 2020 :**

Le concours des maisons décorées aura bien lieu cette année.

Nous notons qu'une réunion de la Commission Bien vivre ensemble est à prévoir début janvier afin d'une part déterminer les critères de notation, le nombre de lauréats, s'il faut prévoir un prix d'encouragement et établir des statuts clairs au sein du jury (par ex 3 ans sans pouvoir être primé une nouvelle fois ...) Laurent Moreau suggère par exemple que pour le bourg on récompense la fenêtre décorée car les habitants n'ont pas les mêmes possibilités que ceux qui ont un jardin.

M. le Maire propose à Martine Ruet de prendre contact avec les membres de la Commission Bien vivre ensemble afin que chacun réalise sa notation et relève les maisons décorées qu'ils souhaitent primer avant de confronter les résultats au cours de la réunion qui aura lieu en janvier.

A noter que suite au Conseil Municipal et à la réunion du 5 Décembre 2020, l'inscription nominative pour le concours des maisons décorés n'a pas été retenue, celui-ci récompensera l'ensemble des participants

Jutta CERF

- **Point sur le Conseil d'école du 3 novembre 2020 :**

Compte rendu de l'école sur document ci-joint

- **Noël des écoles de Vernou et Courmemin :**

Etant donné la conjoncture actuelle et le nombre de personnes prévues dans la salle des fêtes de Courmemin (environ 100 personnes), il n'est pas possible de garantir des conditions sanitaires satisfaisantes (un siège sur 2).

Par conséquent, la municipalité de Courmemin a décidé d'annuler le spectacle du 17 décembre. De fait, le spectacle de l'année prochaine aura de nouveau lieu à Courmemin. La commune de Courmemin a fourni les sachets de confiseries qui seront remis comme à l'accoutumé aux enfants, enseignants et personnel communal.

Repas de Noël le 18/12 avec l'aide de Patrick Coignard.

A Vernou : Une commande de cadeaux a eu lieu pour un montant de 416,14€ et l'école récupère également la table de ping-pong dont la commune dispose depuis 2016 et d'une valeur de 880€.

- **Cahier de présence garderie :**

Lors de la réunion exceptionnelle de la commission école le 17/11 ou de nombreux élus ont participé nous avons évoqué la mise en place d'un cahier de présence par enfant afin de faire remonter les problèmes de dépassement d'horaires, de départ avant la fin de la garderie et la responsabilité de la mairie en cas de problème.

Les dispositions de mise en place sont détaillées par Jutta Cerf ce vendredi au conseil.

Jutta Cerf réalise un document excel qui servira de support. Elle annonce que les statistiques de fréquentation à la garderie sont faussées actuellement à cause du semi confinement, mais il ressort

des échanges qu'un état des lieux précis de la fréquentation doit être réalisé au plus vite (enfants de moins de 6 ans, horaires où la fréquentation est la plus dense, nombre de Courmemin et nombre de Venou …)

Les maîtresses vont faire un potager et Jutta Cerf doit se rapprocher de la société Janvier afin de leur demander des Palox (boîtes en bois) pour les réaliser.

Christelle BOULET et Liliana DUMITRESCU sont inscrites à une formation pour l'année prochaine.

Jeannick CHARPENTIER :

La société Lecomte de Courmemin a broyé le long de chez Mr Chaumet et les chemins de Commune côté sud de la Commune. L'entreprise Fassot a quant à elle broyé les chemins côté nord. Jeannick Charpentier annonce également que les illuminations de Noël ainsi que les décorations sur les façades des commerces sont en place, et selon la volonté des nouveaux élus, de nouveaux endroits ont été illuminés cette année tels que le local du camping, la passerelle de l'étang, les illuminations à l'église. Les décors des commerces répondent à une volonté que la magie de Noël se vit aussi le jour. Nous en profitons pour remercier chaleureusement les établissements JANVIER SEE nous ayant gracieusement fourni les branches de sapins ainsi que les sapins de la commune

Jeannick Charpentier relate également l'état dégradé de la passerelle à l'étang et la passerelle du gué de sassay qu'il faudra envisager de rénover. Mr le Maire ajoute qu'il faudra restaurer aussi la passerelle du gué de l'aulne.

Les chemins de commune sont surveillés étroitement et l'arrivée du godet va permettre aux employés de commune de réaliser certains rebouchages aux endroits les plus abîmés

Anthony GUICHARD

- **Gustav' & le Mystérieux Pendentif :**

Mr le Maire & Anthony Guichard ont rencontré atelier nature le 24 Novembre à EcoParc, après une reconnaissance du parcours effectué par les membres de la commission le 11 Novembre 2020, le parcours présenté à la société Atelier Nature a été accueilli avec bienveillance (voir plan ci-dessous)

Nous attendons maintenant les dialogues du jeu mi-janvier.

L'installation du projet est prévue la semaine du 8 au 16 Avril 2021.

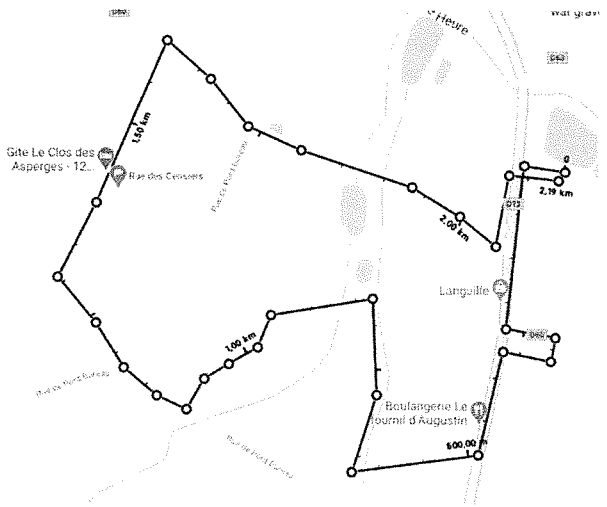

- **PPMS Ecole :**

La société SPO viendra installer le PPMS à l'école à partir du lundi 21 Décembre 2020, un plan de sécurité devra être mis en place à la rentrée intégrant ce nouveau dispositif ainsi que les nouvelles alarmes pour l'école et la cantine.

Les codes d'accès à la cantine seront révoqués et un système de badge sera mis en place pour chaque employé de commune.

Le PPMS devra être également validé par les services de la gendarmerie.

- **Chemin à bœufs :**

Nous avons obtenu des informations supplémentaires concernant le chemin à bœufs entre la route de Bauzy et le lotissement du clos des cerisiers. Celui-ci est la propriété de Mme VACHER mais la commune possède un droit de passage piéton.

Nous nous rapprocherons donc de Mme VACHER pour ouvrir le chemin au niveau du Clos des Cerisiers et le renouvellement du bail suivant ses conseils.

- **PDIPR :**

Toujours dans le cadre de cette visioconférence, plusieurs informations nous ont été communiquées sur certains chemins non entretenus et non empruntés depuis de nombreuses années. Le Conseil Départemental souhaite que nous validions le plan envoyé afin que la carte des chemins de randonnées soit à jour.

- **AUTRES SUJETS :**

Anthony Guichard annonce également qu'une crèche a été réalisée le week-end dernier en l'église Notre Dame de Vernou par plusieurs habitants de la commune et que celle-ci rencontre un franc succès auprès des habitants.

Le bulletin municipal Ver'news est en cours de réalisation et sortira à la mi-janvier 2021.

La commission communication planche également sur l'ébauche d'un calendrier aux couleurs de notre commune, Anthony Guichard sollicite Laurent Moreau afin qu'il fournisse ses plus belles photos de la commune au fil des saisons.

Anthony Guichard informe le Conseil qu'il a assisté récemment avec Mr le Maire à une réunion en visioconférence avec les responsables de la fibre optique afin de connaître le planning du déploiement. La fibre arrivera en principe dans les foyers fin 2022.

DIVERS

- **Déplacement des containers à verre :**

La présence des containers à verre au niveau du cimetière pose actuellement un problème esthétique et ne met pas en valeur l'environnement et le paysage vu de l'étang.

Nous avons donc demandé au SIEOM si le déplacement des containers à verres au niveau de l'aire de camping-car était possible. Nous avons obtenu un premier avis positif sur le projet. Une étude devra être réalisée pour définir l'emplacement le plus judicieux et le moins dérangeant.

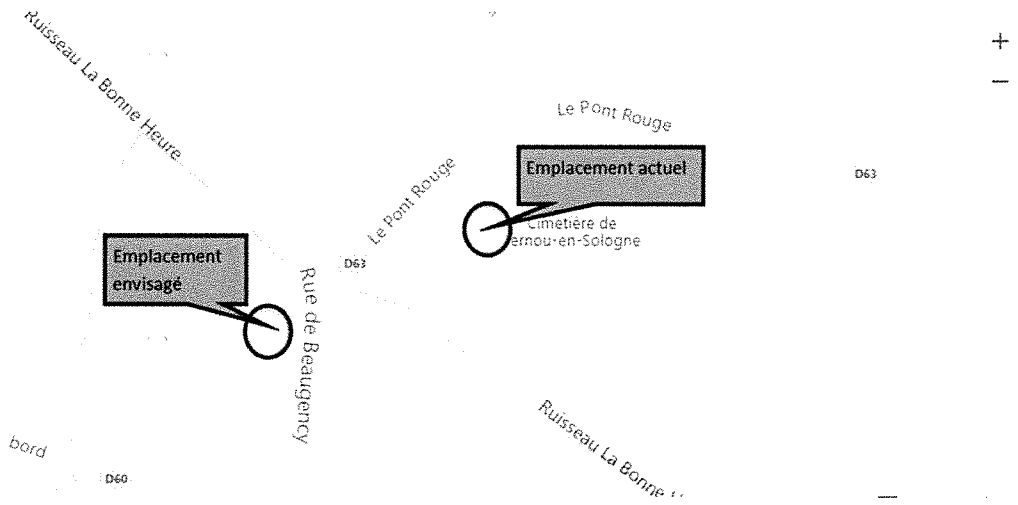

Après plusieurs échanges et une suggestion de Mr le Maire, l'endroit le plus approprié serait plutôt proche de la borne afin de laisser accessible et visible les containers sans apporter de nuisances au voisinage. Le SIEOM sera concerté avant la réalisation de la future dalle.

- **Achat d'un nettoyeur haute pression et laveuse de sol (Communauté de Communes de la Sologne des Etangs – Mutualisation) :**

La communauté de communes a fait l'acquisition d'un nettoyeur haute pression et laveuse de sol qui peuvent être mis à disposition des communes qui le souhaitent, moyennant :

- Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle régissant les principales règles (récupération du matériel, conditions d'usage ;
- Versement d'une participation de 50 € par journée d'utilisation.

CARACTERISTIQUES DU BIEN : NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE PRETE AVEC LAVEUSE DE SOL ROTATIVE permettant l'entretien des cours de tennis extérieurs, des sols dallées ou du béton désactivé.

Même si cette location peut s'avérer utile à court terme, nous pensons que l'achat par la suite d'un nettoyeur haute pression serait plus rentable car il y a de nombreux endroits dans la commune où il pourrait être utilisé. Jean Sebastien BONARD note l'état des trottoirs envahis de mousses ainsi que certaines toitures de bâtiments communaux qu'il faudra prévoir de réaliser au plus vite.

➢ Annulation du Recensement de la population 2021 :

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), **l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement de 2021 à 2022.** Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

Un courrier plus complet nous sera prochainement adressé pour détailler l'ensemble de ces informations.

Les cinq personnes qui avaient candidaté ont été averties par courrier et/ou courriel cette semaine de ce report.

➢ CHANGEMENT DE NOM DE LA JACQUELINIERE :

Mr Vilain nous a demandé l'autorisation de pouvoir modifier le nom de la propriété « La Jacquelinière » pour la nommer « Le Clos des Daims ».

Mr le Maire lui a confirmé son accord, charge à Mr Vilain de faire le nécessaire pour son adressage.

➢ FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE & MAIRIE :

La mairie et l'agence postale seront exceptionnellement fermées le 26 Décembre 2020 et le 2 Janvier 2021

➢ CHEMINS COMMUNAUX :

Chemin de la fauconnière :

Après plusieurs mois de relance de la part de l'adjoint à la mairie de Millancay concernant l'état du chemin de la Fauconnière, Monsieur le Maire, Nicolas BOURDERIOUX et Anthony GUICHARD sont allés voir l'état du chemin à partir de la route de Millancay.

Le chemin est carrossable dans son ensemble, la présence d'une bauge à sanglier sur le chemin 100m avant la jonction : Nardilays / Augères sera à combler en perspective de l'été 2021.

L'adjoint au maire de Millancay a également émis le souhait qu'une remise en état soit effectuée de la portion longeant le grillage des Nardilays et l'entrée de la Fauconnière (idem 100m. à nettoyer au niveau de la pointe de la fauconnière jusqu'au chemin de commune)

Mr PASCAULT adjoint à Millançay est prêt à venir nous aider pour ouvrir cette portion de chemin quand nous aurons décidé de le faire. Par principe nous préviendrons les propriétaires des Nardilays de ce projet.

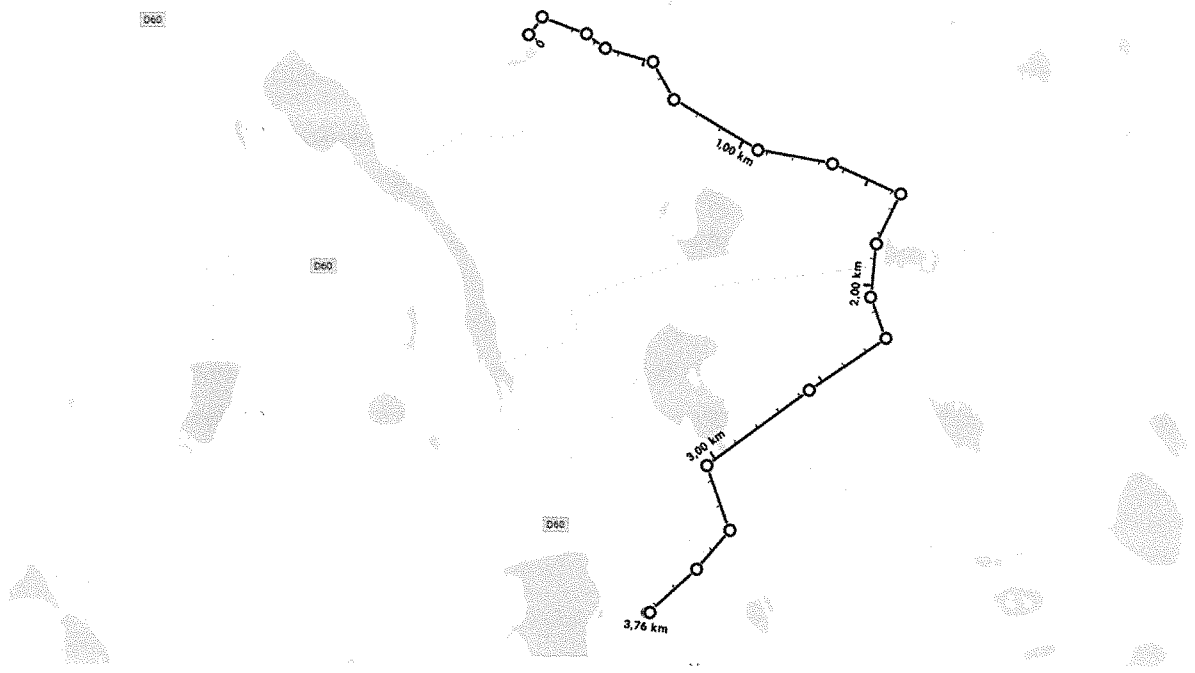

Chemin sur la commune de Vernou appartenant à la commune de Veilleins :

Mr le Maire et Anthony GUICHARD ont participé à une visioconférence avec Mme Chevreuil du Conseil Départemental de Loir & Cher concernant les chemins de commune et le PDIPR. Suite aux échanges elle nous a informée de l'existence d'une portion de chemin appartenant à la commune de Veilleins.

Après échange avec Mr D'Espinay de Saint Luc, Maire de Veilleins, il s'avère que ceci est une erreur et que le Conseil Municipal de Veilleins va prendre une délibération allant dans ce sens. Après l'accord des services compétents, nous en ferons de même afin de récupérer notre bien d'une longueur de 800m environ.

➢ SERVICE CIVIQUE ECOLE / GARDERIE :

Ecole : vous n'êtes pas sans ignorer que la directrice a rencontré des problèmes avec certains parents au sujet du harcèlement. Carine Cormery a été en arrêt durant 2 semaines et a été remplacée par maîtresse Aurélie.
Cantine Garderie : Jutta a proposé un courrier à envoyer aux parents au sujet du comportement de certains enfants. Ceci a été réalisé la semaine dernière et les premiers retours mettent en avant des points soulevés en Commission vie scolaire à savoir le manque de personnel encadrant. Nous avons sollicité les services de l'état afin de savoir si notre organisation aujourd'hui répond aux exigences en l'occurrence si nous entrons dans le cadre de l'article suivant :

« Dans le cas où la restauration est intégrée à un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs péri ou extrascolaires) tel que défini dans l'article R. 227-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), la règlementation définissant les taux d'encadrement en matière de surveillance des enfants devra s'appliquer :

- un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans ;
- un animateur pour dix-huit mineurs âgés de six ans ou plus »

Lors de la réunion exceptionnelle de la commission vie scolaire, l'embauche d'un service civique avait été évoquée. Nous sommes en attente de recevoir des éléments de la part de la DDCSP. Cette décision sera probablement inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Natassja Dubois informe qu'une formation concernant le service civique aura lieu le 16/12/2020 14h00 en visioconférence. Mr le Maire en prend acte et souhaite que cette formation soit suivie. Kathaleen COURCELLES ajoute qu'il faut se pencher sur l'encadrement à la garderie, le personnel à la cantine est quant à lui suffisant au regard des textes de loi.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'AVIS DU CONSEIL

1) ADRESSAGE FIBRE OPTIQUE :

Il s'agit d'une délibération à prendre pour le changement de quelques noms de rue / lieu dit, en effet dans l'adressage de la fibre optique : le "mot" lieu-dit devant le nom du lieu-dit ne doit pas figurer.

Il appartient au conseil de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Un plan d'adressage a été réalisé par Anthony GUICHARD sur la base des données de l'IGN il est donc demandé son avis au conseil municipal de renommer :

- « Lieu-dit Sassay » en Sassay
- « Lieu Dit la Lainerie » en La Lainerie
- « Le Lot le Clos des Girondes » en « Clos des Girondes
- « Le Clos des Châtaigniers » en « Clos des Châtaigniers »
- « Le Clos des Cerisiers » en « Clos des Cerisiers »

ARRETE DU MAIRE EST PREVU DEBUT 2021 POUR LA NUMEROTATION

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2) ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le 16 septembre 2020, Monsieur Philipe BRUNEL, Trésorier de la commune nous a transmis une demande d'admission en non-valeur des créances de plusieurs débiteurs dont la dette totale due est inférieure au seuil de poursuites (30,00€).

Par conséquent, cette irrécouvrablilité motive la présentation en non-valeur de cette créance qui s'élève à 25,19 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal son accord pour mandater cette somme au compte 6541 du budget assainissement.

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3) DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Suite au vote de la précédente délibération concernant la demande d'admission en on valeur il est nécessaire de faire des virements de crédit comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Article 6541 (créances admises en non-valeur) :	+ 26,00 €
Article 61523 (entretien et réparation des réseaux) :	- 26,00 €

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

4) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services arrive à échéance le 15 janvier 2021, la société SEGILOG nous propose un renouvellement d'une durée de 3 ans.

REMUNERATION DE LA PRESTATION :

Contrat 2018, 2019, 2020

Cession du droit d'utilisation = 2 052,00 € HT
Maintenance et formation = 228 € HT
Cadastre par poste/an = 95 € HT

Soit total HT 2 375,00 € **par an**

Contrat 2021, 2022, 2023

Cession du droit d'utilisation = 2 178,00 € HT (+ 126 €)
Maintenance et formation = 242 € HT (+ 14 €)
Cadastre par poste/an = 95 € HT (+ 0 €)

Soit total HT 2 515,00 € (+ 140 €) par an

Ce qui représente une augmentation des prestations de services « SEGILOG » de 140,00 € HT par an par rapport au précédent contrat.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil le renouvellement de ce contrat et de signer tous les documents afférents au présent dossier.

Julie Bertin annonce qu'elle se retire de la salle pour la délibération car elle fait partie de la société en question, elle ne prend pas part au vote.

Avis du Conseil :
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSR 2021

Une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la DSR 2021. Le projet concerné par cette demande de dotation est la rénovation du parc d'éclairage public.

La municipalité de Vernou en Sologne souhaite s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairages publics. Cette rénovation permettra de réduire le taux de vétusté et de diminuer la consommation d'électricité. Il est prévu le remplacement des lanternes actuelles de type boules, les lanternes de style, ainsi que les éclairages présents sur les poteaux en bétons ou galva.

Les nouveaux luminaires seront équipés de sources LEDS, dont l'efficacité lumineuse permettra, pour les 117 foyers remplacés à terme, de réduire la puissance installée de 75% et ainsi réduire l'impact énergétique des éclairages sans pour autant réduire la qualité de l'éclairage mais en utilisant la technologie LED moins énergivore que nos points d'éclairages actuels. Nous prévoyons également d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin.

Montant HT des travaux estimé : 90 000 €

Subvention demandée pour la DSR 2021 : 40% : 36 000€ HT

Répartition des subventions :

DSR	40%	36 000,00 €
SIDELC	20%	18 000,00 €
ADEME	20%	18 000,00 €
RESTE À CHARGE COMMUNALE	20%	18 000,00 €

Complément d'informations : Monsieur le Maire & Anthony GUICHARD ont rencontré le SIDELC début novembre, Monsieur GASC a confirmé une subvention à hauteur de 40% sur la pose et le matériel (hors dépose de l'existant).

Sur un projet de 90 000€ HT le SIDELC pourrait nous subventionner autour de **25 000€.**

Nous avons interrogé différents prestataires :

- DELTADIS
- INEO
- COMATELEC
- LUMIERE DE FRANCE
- CORBEAU SARL
- ROMELEC

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6) CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL POUR LE PROJET DE RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Etant donné l'importance du projet de rénovation du parc d'éclairage public, il est proposé la création d'une commission de travail afin d'affiner notre réflexion pour choisir le prestataire et le matériel le mieux adapté à notre projet et à nos ambitions pour la commune.

Cette commission sera composée de 6 membres au sein du Conseil Municipal dont Monsieur le Maire et Anthony GUICHARD qui ont déjà engagé l'élaboration du projet.

4 candidats : Jeannick Charpentier, Nicolas Bourderioux, Jean Sébastien Bonard et Etienne Renault

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

7) LOYERS COMMERCES COVID 19 :

Le deuxième confinement aggrave la situation de nos commerces et nous restons sensibles aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans les prochains mois. A cet effet, nous échangeons avec eux sur leurs éventuels besoins et anticipons de quelle façon nous pourrions leur venir en aide.

Après les premiers retours la situation actuelle ne nous invite pas à agir dans l'urgence et Mr le Maire propose de reporter la délibération au cours d'un prochain conseil si la conjoncture le demande.

Délibération reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Avis du Conseil :
POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :

8) VETEMENTS DE TRAVAIL SERVICE TECHNIQUE :

Les employés de commune ont besoin de vêtement de travail. Des devis ont été demandés à Gamme Vert Romorantin et Prolians (MARTIN HEULIN) à Romorantin.

	GAMM VERT ROMO	MARTIN HEULIN
VETEMENTS DE TRAVAIL	445,83 €	358,68 €
TOTAL HORS TAXE	445,83 €	358,68 €
PRIX TTC	534,98 €	430,42 €

Il est demandé au Conseil Municipal de déterminer le fournisseur pour l'achat des vêtements de travail.

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le fournisseur retenu pour l'achat des vêtements est GAMM VERT Romorantin pour un montant de 534,98 €.

9) ACHAT DE 3 VITRINES D'AFFICHAGE BOIS AVEC TOIT :

Il est envisagé l'achat de trois vitrines d'affichage en bois avec un toit afin de les installer aux emplacements suivants :

Les futures implantations sont à déterminer elles sont actuellement :

- Angle du Pré-fleuri / Rue de Pont Bureau
- Rue de Pont Bureau / Rue des Rempart
- Clos des Cerisiers

Ce projet d'informations répond à l'une de nos propositions de campagne à savoir la reconnection des lotissements avec le centre bourg, le bien vivre ensemble et la transparence des informations. Suite aux échanges, Laurent Moreau propose qu'on en installe au chemin d'Issaire. Mr le Maire propose qu'au lieu d'en installer 3 dans les lotissements, 1 seul pourrait être posé à l'arrêt de bus au bout du lotissement des cerisiers, 1 rue des marnières avant le dos d'âne, et 1 route de Bauzy proche des usines. Attention l'implantation sera à déterminer principalement sur des terrains communaux

	Mag Equip	DMC Direct	DIRECT COLLECTIVITE	DOUBLET
VITRINE D'AFFICHAGE BOIS AVEC TOIT	2 367,00 €	2 586,00 €	1 890,00 €	2 097,00 €
TOTAL HORS TAXE	2 367,00 €	2 586,00 €	1 890,00 €	2 097,00 €
PRIX TTC	2 840,40 €	3 103,20 €	2 268,00 €	2 516,40 €

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir Direct Collectivité pour un montant HT de 1 890,00 € soit 2 268,00 € TTC.

Avis du Conseil :
POUR : 13
CONTRE : 1 (Kathaleen Courcelles)
ABSTENTION : 1 (Jutta Cerf)

10) ACHAT DE POUBELLES EXTERIEURES :

Il est envisagé l'achat de 10 poubelles extérieures qui seront implantées à plusieurs endroits sur la commune (devant l'usine Knauff, à chaque arrêt de car, à l'étang communal, à l'aire de jeux … par exemple). Les futures implantations sont à étudier.

	QUINCAILLERIE PRO	MAG EQUIP	VOUSSERT	MANUTAN
POUBELLE TULIPE 60L - PRIX POUR 10 POUBELLES	1 666,66 €	1 890,00 €	1 410,00 €	1 674,00 €
TOTAL HORS TAXE	1 666,66 €	1 890,00 €	1 410,00 €	1 674,00 €
PRIX TTC	1 999,99 €	2 268,00 €	1 692,00 €	2 008,80 €

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir VOUSSERT pour un montant HT de 1 410,00 € soit 1 692,00 € TTC.

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

11) ACHAT D'HORLOGES ASTRONOMIQUES :

	DELTADIS	CORBEAU SARL	R2E2	ROMELEC
HORLOGES ASTRONOMIQUES	3 850,00 €	9 992,24 €	3 150,00 €	3 472,00 €
TOTAL HORS TAXE	3 850,00 €	9 992,24 €	3 150,00 €	3 472,00 €
PRIX TTC	4 620,00 €	11 990,69 €	3 780,00 €	4 166,40 €

Compléments d'informations : Anthony GUICHARD précise que les horloges astronomiques permettent à l'éclairage public de s'allumer en même temps sur l'ensemble de la commune et d'éviter d'être déréglé au fur et à mesure de l'année (parfois avec des écarts de 20 minutes), ces antennes fonctionnent sur une onde émise par RADIO France.

Nous devons changer les 7 horloges présentes sur la commune.

Il est à noter que le SIDELC nous subventionne également à hauteur de 40% pour cet achat (hors dépose)

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise R2E2 pour un montant HT de 3 150,00 € soit 3 780,00 € TTC.

Ce choix est justifié car l'entreprise R2E2, est titulaire d'un Certificat d'Electricité Energie, qui permet à la commune de bénéficier d'une prime, d'un montant de 562,00 € supplémentaire, pour le financement de ces horloges.

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

12) DEMANDE DE DOTATION D'AMENAGEMENT DURABLE :

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Conseil Départemental a décidé de soutenir les collectivités locales du Loir-et-Cher, en particulier les communes et leurs groupements, dans les projets comportant au moins une dimension durable relative à l'un des cinq grands enjeux identifiés et s'inscrivant dans le cadre des compétences attribuées aux départements par loi à savoir :

- Le développement des mobilités douces ;
- La protection de la biodiversité ;
- L'aménagement du territoire ;
- La préservation de l'eau ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Pour ce faire, il a été mis en œuvre une Dotation d'Aménagement Durable (DDAD).

Afin de profiter dès cette année de la DDAD Dotation d'Aménagement et de Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le projet de replantation des arbres au camping. Ce projet fait partie de la compétence « amélioration du cadre de vie ».

Suite à la rencontre de Mr le Maire avec Mme Jacques, une étude complète a été réalisée par le CAUE 41. Le montant estimatif du projet s'élève à **80 000 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Descriptif	**Montant HT**	**Organisme**	**Montant HT**	**%**
Replantation des arbres au camping	69 400,00 €	Dotation Départementale d'Aménagement Durable 2021	64 000,00 €	**80 %**
Maîtrise d'oeuvre	10 600,00 €	Autofinancement	16 000,00 €	20 %
TOTAL HT	**80 000,00 €**	**TOTAL HT**	**80 000,00 €**	**100 %**

Il est demandé au Conseil Municipal son accord :

- pour demander une Dotation Départementale D'Aménagement Rurale 2021 au Conseil Départemental pour l'année 2021 (Cf. : Plan de financement ci-dessus) ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mr le Maire ajoute également qu'il souhaite qu'une commission de travail sur ce chantier soit constituée lors du prochain Conseil Municipal.

Anthony GUICHARD remercie, Natassja DUBOIS pour l'aide et la qualité du travail sur l'ensemble des dossiers communaux.

13) OPERATION 1000 CHANTIERS POUR NOS ARTISANS :

Cette opération a été mise en place par le Conseil départemental et elle concerne toutes les communes du loir et cher.

Elle concerne toutes les dépenses dont la commande est passée entre le 18 novembre et 31 janvier 2021 (devis d'entreprises signés pendant cette période).

Les commandes devront être passées avec des entreprises locales (41 ou département limitrophe).

L'aide financière peut être versée à hauteur de 50 % du montant de la dépense dans la limite de 5 000 € de subvention par commune.

Cumul de plusieurs chantiers possible mais subvention plafonnée à 5 000 € par commune.

Il est à noter que les factures acquittées devront être adressées avant le 1er décembre 2021 au Conseil départemental.

Afin de bénéficier de cette aide et de faire travailler nos artisans locaux, nous souhaitons donc mettre dans ces travaux :

- La réalisation de la dalle pour les containers
- La finition de la clôture séparant les ateliers communaux et la garderie
- Le changement du portail arrière de l'école pour que sa hauteur soit égale au grillage récemment posé
- La pose d'une clôture avec l'ancien portail de l'école sur le site de l'ancien garage ;

	CLAEYS	LEMAY MEUNIER	THERET FRERES	CAMPAGNE SARL
REALISATION D'UNE DALLE POUR LES CONTAINERS	1 271,00 €	2 500,00 €	2 105,00 €	1 185,75 €
FINITION DE LA CLOTURE SEPARANT LES ATELIERS COMMUNAUX ET LA GARDERIE	3 643,00 €	3 800,00 €	4 098,70 €	1 978,70 €
CHANGEMENT DES 2 PORTAILS DE L'ECOLE PAR DES PORTAILS MESURANT AU MINIMUM 1M60	2 000,00 €	2 800,00 €	3 718,00 €	3 658,00 €
POSE D'UNE CLOTURE AVEC L'UN DES PORTAILS DE LA GARDERIE A L'ANCIEN GARAGE	1 985,00 €	3 400,00 €	3 904,80 €	1 815,00 €
TOTAL HORS TAXE	8 899,00 €	12 500,00 €	13 826,50 €	8 636,75 €
PRIX TTC	10 678,80 €	15 000,00 €	16 591,80 €	10 364,10 €

Suite à la commission du 10 décembre composée de Mr le Maire, Jeannick Charpentier, Anthony Guichard, Jean Sébastien Bonard, Etienne Renault et Nicolas Bourderioux il est demandé au Conseil Municipal son accord :

- pour retenir les entreprises CLAEYS ET LEMAY
- pour autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de l'opération « 1000 chantiers pour nos artisans » et signer tous documents relatifs à cette demande.

Nous vous proposons de retenir l'entreprise CLAEYS pour :

- La dalle des containers
- Le portail de l'école

Nous vous proposons de retenir l'entreprise LEMAY pour :

- La clôture entre les bâtiments communaux et la garderie
- La clôture du Garage Rachet

Ces choix sont motivés par le fait que ces deux entreprises sont communales, l'entreprise Clayes ayant déjà réalisé la clôture de l'école, il nous apparaît judicieux qu'elle termine le chantier. La méthode de mise en œuvre des clôtures garderie et garage ont quant à elles motivé nos choix pour l'entreprise Lemay.

Total estimé du projet **10 471 € HT** soit **12 565,20 € TTC**. Nous sollicitons donc une demande de subvention à hauteur de 50% pour un montant **5 000 € TTC**, le reste à charge pour la commune sera de : 7 565,20€ TTC qui seront à imputer sur le budget 2021. Les travaux pourront être réalisés dans le courant de l'année 2021.

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

14) MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL SUR LES AIRES DE JEUX :

Le projet concernant la construction et l'aménagement des aires jeux de la commune demande une vraie réflexion et une concertation, pour cela il est proposé la création d'une commission de travail.

Cette commission sera composée de 5 membres au sein du Conseil Municipal dont Monsieur le Maire, Martine RUET et Anthony GUICHARD qui ont déjà engagé l'élaboration du projet.

2 candidats : Julie Bertin et Patrick Coignard

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

15) VERSEMENT D'UNE INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :

Une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales. Elle est représentative des frais ou du temps passé que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée.

La fonction de gardien de l'église communale n'entraîne pas pour son titulaire une responsabilité particulière. Le gardien n'est pas soumis aux obligations et responsabilités incombant à celui qui a

la garde de sa chose ou de la chose d'autrui au sens du Code Civil. C'est la commune propriétaire, considérée comme ayant la garde de l'édifice cultuel, qui sera responsable de la conservation du bâtiment et de son mobilier ainsi que des accidents causés par leur manque d'entretien.

Il appartient au maire de désigner la personne autre que le prêtre (agent territorial, administré) qui lui parait présenter les garanties nécessaires à la fonction de gardien.

Les circulaires du 8 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 7 mars 2019 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même titre que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Chaque année, par voie de circulaire, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Pour 2020, le plafond applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces montants sont inchangés pour l'année 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord :

- pour la mise en place de cette indemnité ;
- pour le versement de cette indemnité à Mr Hervé ROUSSEAU, domicilié 3, rue de Romorantin à Vernou-en-Sologne à hauteur de 350 € ;
- pour effectuer le premier versement de cette indemnité sur l'année 2020.

Avis du Conseil :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remarques des habitants : des messages des habitants nous sont parvenus et relatent notamment le problème récurrent de l'état de nos chemins Nous avons répondu en partie à cette problématique au cours de ce Conseil car nous sommes conscients du problème.

- Florence Leroux est toujours en mise en disponibilité jusqu'à fin 2021. Elle nous a annoncé que son contrat actuel avec la commune de Villeny prenait fin, fin février 2021 et qu'elle serait éventuellement disponible si nous en avions besoin.

- Un abris bus à l'arrêt de La Borde est réclamé par une habitante de la commune. Nous sommes conscients du problème qui fait partie de nos propositions de campagne. Martine RUET doit se rapprocher du Conseil Départemental afin d'étudier l'implantation et notamment déplacer cet arrêt qui ne paraît pas approprié devant un monument classé ainsi que le cout pour les différents abris-bus

- Chemin Croix de la Roche : Anthony GUICHARD et Jeannick CHARPENTIER sont en cours d'étude pour réparer le chemin fortement dégradé et proposer une solution pérenne pour le printemps 2021

- Problème de voirie Route de Damble, Anthony GUICHARD et Jeannick CHARPENTIER sont actuellement en lien avec différents prestataires pour une étude concernant la réfection du trou présent sur la route de Damble.

- Salon de coiffure : Mr le Maire précise qu'il s'est entretenu avec Mme Pigrais qui n'est pas encore fixée sur son départ du local qu'elle loue à la commune. Il lui a également annoncé qu'il avait rencontré une éventuelle repreneuse qui va prendre contact avec elle.

- Référents ComCom : Suite à la création de deux commissions présidées par Mr Chevallier Maire de Villeny, Julie BERTIN sera la référente à la Culture et Anthony GUICHARD le référent communication à la CCSE.

- Après une interrogation par Anthony GUICHARD, sur le positionnement de Jutta CERF, et son implication dans la commission Tourisme, Jutta CERF confirme son retrait de la commission tourisme.

- A la demande Mr le Maire, une étude qualitative de l'ensemble de la signalétique communale doit être réalisée (panneaux à ôter, à nettoyer, à poser, à réparer…) afin de la rendre plus clair et plus accessible à nos touristes. Laurent MOREAU a déjà commencé l'audit et une petite équipe de travail doit se constituer pour peaufiner le plan d'actions à mettre en place dans les prochains mois.

- Martine RUET souhaite féliciter et remercier l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré à la mise en place de Noël sur la commune.

- Martine RUET souhaite remercier les élus qui ont participé à la distribution des colis : Patrick COIGNARD, Laurent MOREAU, Jutta CERF et Jeannick CHARPENTIER.

- Prochain Conseil Municipal programmé le 5 février 2021

Fin de la séance à 21h15

Le Maire, **Les Conseillers**